Le 8 avril 2021
Pour information et diffusion

COMMUNIQUE n°08/2021

L'ACCUEIL DES ENFANTS
DANS LES STRUCTURES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Suite aux dernières mesures gouvernementales, et à la fermeture des structures d'accueil des services Petite enfance et Jeunesse, la Communauté de communes du Clermontais met en place un service minimum de garde pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants, forces de l'ordre et de secours, personnels pénitentiaires, enfants en situation de handicap).

Accueil des enfants de moins de 4 ans

> Un service minimum de garde est mis en place dans les crèches "La Ritournelle" à Canet et "La Farandole" à Clermont l'Hérault, de 7h45 à 18h45

> Les inscriptions s'effectuent auprès du service Petite enfance, par mail : k.nolet@cc-clermontais.fr

Accueil des enfants à partir de 4 ans

Du mardi 6 au vendredi 9 avril 2021

En complément du temps scolaire, la Communauté de communes du Clermontais a mis en place un service minimum de garde dans les écoles de **Nébian** et **Paulhan** (école Arc en ciel), du mardi 6 au vendredi 9 avril, à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

S'agissant d'un service minimum d'urgence, ce temps d'accueil périscolaire est gratuit. Les inscriptions sont gérées par l'Education Nationale. Compte tenu de la difficulté à prévoir le nombre d'enfants accueillis, les familles doivent fournir le repas, identifié au nom de l'enfant et conservé dans un réfrigérateur.

Pendant ces quatre journées, la mairie de **Clermont l'Hérault** assure l'accueil périscolaire et l'accueil du mercredi.

Et pendant les vacances scolaires,
Du lundi 12 au vendredi 23 avril 2021

Un service minimum de garde sera organisé dans les Accueils de loisirs de **Clermont l'Hérault, Nébian et Paulhan**, du lundi 12 au vendredi 23 avril, de 7h30 à 18h30.

S'agissant d'un service minimum d'urgence, ce temps d'accueil sera gratuit. Les inscriptions s'effectuent auprès du service Jeunesse de la Communauté de communes – 04 67 88 41 05 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h) / accueilcovid@cc-clermontais.fr

Compte tenu de la difficulté à prévoir le nombre d'enfants accueillis, les familles devront fournir le repas, identifié au nom de l'enfant et conservé dans un réfrigérateur.

En ligne sur le site internet de la Communauté de communes du Clermontais :

- *Tous les documents relatifs à l'Accueil des enfants, les conditions d'accès et les modalités d'inscription*
- *La liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée*
- *L'Attestation sur l'honneur à compléter*

Contact presse : Katia Baude - Service communication de la Communauté de communes du Clermontais
04 67 88 47 83 – k.baude@cc-clermontais.fr